



Innovations pour des systèmes de culture agroécologiques

Introduction

La transition agroécologique implique la mise en œuvre de changements techniques, notamment au niveau des systèmes de culture.

La transition agroécologique implique la mise en œuvre de changements techniques, notamment au niveau des systèmes de culture. Ces changements constituent des innovations pour les agriculteurs et agricultrices qui les mettent en œuvre. Ces innovations peuvent être issues de connaissances et savoir-faire traditionnels (savoirs endogènes), d'autres régions et pays ou d'expérimentations de la part de la recherche ou des producteurs eux-mêmes. Elles s'intègrent généralement dans des changements plus globaux des systèmes de production agricole, comprenant également les systèmes d'élevage.

Cette note est l'une des sept (07) notes thématiques issues de la capitalisation du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE) de la CEDEAO. Elle présente une synthèse des diverses innovations mises en œuvre dans le cadre des expériences appuyées par le PAE, des enseignements et conclusions relatives au développement¹ de ces innovations, à leur durabilité et à leur mise à l'échelle, et des recommandations relatives aux politiques publiques susceptibles de favoriser ces différents aspects.

L'analyse s'appuie sur la revue de divers travaux relatifs aux expériences soutenues par le PAE, des entretiens généraux avec des acteurs clés de l'agroécologie au niveau régional,



› Au Mali, avec l'appui de l'ONG AMEDD les agriculteurs mettent en œuvre des aménagements des parcelles de culture en courbes de niveau (ACN) pour mieux retenir l'eau et lutter contre l'érosion.

des études de cas dans six (06) pays de la région (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal, Togo) et les conclusions d'un atelier régional de mise en discussion des résultats provisoires.

¹ On entend par *développement des pratiques et systèmes agroécologiques* l'ensemble des processus d'expérimentation, d'adaptation et d'expansion de pratiques et de systèmes agroécologiques, à différentes échelles, c'est-à-dire de la parcelle ou de l'unité d'élevage à l'exploitation agricole dans son ensemble, jusqu'au territoire.

Synthèse des expériences

Les principales innovations identifiées dans le cadre des projets soutenus par le PAE peuvent être ordonnées selon la classification présentée ci-dessous. Notons que ces différentes catégories peuvent se recouper.

-  **DIVERSIFICATION DES CULTURES** : associations et rotations notamment par l'usage de plantes couvrantes ou fertilisantes (généralement des légumineuses : niébé, pois d'Angole et mucuna), en vue d'améliorer la fertilité des sols tout en remplaçant la jachère.
 -  **AGROFORESTERIE** : production de plants d'arbres, plantations et reboisement, régénération naturelle assistée (RNA), cultures sous ombrage (notamment café et cacao).
 -  **INTÉGRATION AGRICULTURE-ÉLEVAGE** : production, collecte, approvisionnement, stockage et utilisation améliorée de fumier, production et utilisation de compost, irrigation/fertilisation avec de l'eau issue de la pisciculture, transport, pâturage/divagation de porcs et volailles dans les cultures, intégration production légumière / pisciculture. Comme le mentionne Fabèkouré Cédric Kambiré de l'IRSAT/CNRST (Burkina Faso), « *la durabilité des systèmes de culture ne peut se réaliser sans l'animal et sans l'arbre* ». D'autres innovations relatives à l'intégration agriculture-élevage visent à accroître la production animale (voir note thématique 7. Systèmes d'élevage agroécologiques).
 -  **RECYCLAGE OU VALORISATION DE SOUS-PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE** : couverture du sol (ou incorporation) avec les résidus de culture (y compris paillage) et divers types de matière organique végétale, maintien des racines de légumineuses au sol, utilisation d'herbes, de biochar, de bokashi, de cabosses ou de cendres pour la fabrication de compost, fabrication de briquettes à partir de cabosses de cacao, production de bio-énergie.
 -  **GESTION ET CONSERVATION DES SOLS ET DE L'EAU** : aménagement des terres en courbes de niveau (ACN) et des bas-fonds au moyen de casiers séparés par des diguettes, agriculture de conservation, pratiques de couverture ou incorporation au sol de matière organique végétale, zai, demi-lunes, buttage en quinconce, etc.
 -  **LUTTE BIOLOGIQUE ET AUTRES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES** : production et utilisation de biopesticides ou de cendres, plantes répulsives en association, pâturage de volailles dans les cultures, lutte intégrée, utilisation d'Alfasafe contre les aflatoxines.
 -  **MÉCANISATION ADAPTÉE** (travail du sol, autres travaux culturaux ou post-récolte) **ET TRANSPORT ANIMAL**, en vue d'augmenter et régulariser les rendements agricoles, de mieux valoriser les produits, de protéger les sols et l'eau, de constituer une alternative aux pesticides et aux herbicides, ou encore de réduire la quantité de travail.
 -  **PRATIQUES DE TRAVAIL DU SOL AMÉLIORÉES (HORS MÉCANISATION)** : zai, sarclage localisé, buttage en quinconce combiné à des buttes serrées en vue d'augmenter la densité de plantation et de retenir l'eau de pluie.
 -  **AMÉLIORATIONS IMPLIQUANT UNE PROTECTION CONTRE LA VAINÉ PÂTURE** : semis précoces, cultures supplémentaires (cycles plus long, plantes fertilisantes), maintien de la matière organique végétale au sol, protection de plants d'arbres. Dans ces situations, la matière organique animale est apportée sous forme de fumier ou de compost.
 -  **SEMENCES** : production et certification de semences de qualité, à potentiel amélioré, adaptées au changement climatique (meilleure résistance à la sécheresse, cycle court, éventuelle qualité nutritionnelle améliorée), pépinières, banques semencières, conservation des semences. Les semences promues peuvent être paysannes, mais ce n'est pas toujours le cas.
 -  **SYSTÈME DE RIZICULTURE INTENSIVE (SRI)** qui combine différentes pratiques (amendement organique, sélection de semences, semis direct ou repiquage des plants issus de la pépinière).
 -  **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE** notamment l'énergie solaire permettant de motoriser certaines tâches et de réduire ainsi le temps de travail et sa pénibilité, d'améliorer l'accès à l'eau, ou encore d'abaisser certains coûts de production.
- Certaines innovations impliquent le recours à des intrants spécifiques acquis à l'extérieur de l'exploitation ou sont basées sur la production d'intrants agroécologiques. D'autres intègrent l'utilisation d'équipements particuliers ou des investissements en capital biologique (animaux, arbres). Les différentes pratiques sont généralement combinées dans le cadre des systèmes de production plus agroécologiques. Certaines innovations ne concernent pas directement les systèmes de culture, mais peuvent avoir un impact déterminant sur ceux-ci (foyers améliorés, innovations en termes de financement, d'organisation pour le soutien à l'agroécologie ou pour l'accès aux marchés, etc.).

Enseignements et conclusions

Effets positifs et négatifs

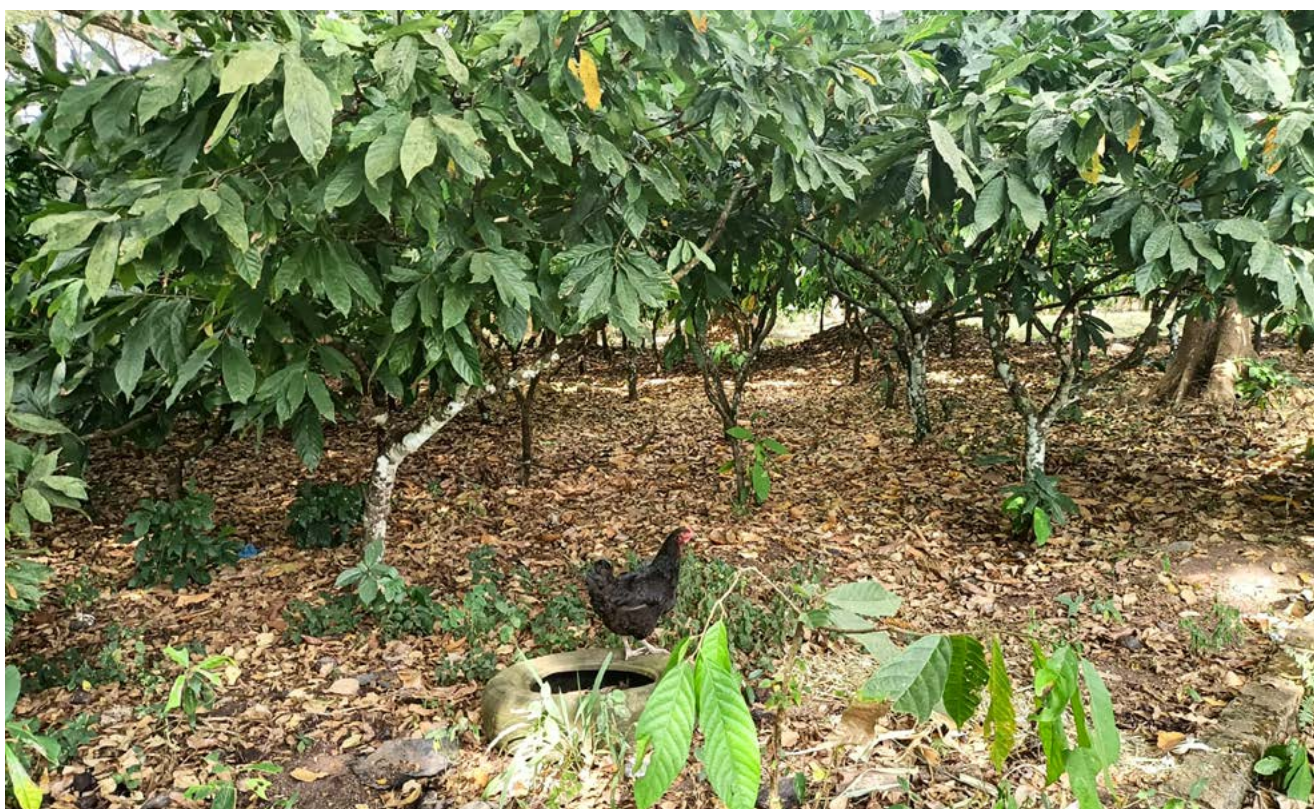
De nombreux effets positifs des innovations agroécologiques peuvent être mis en évidence. Les quelques évaluations quantitatives disponibles et relatives aux effets des pratiques agroécologiques montrent que, sur des sols dégradés, la reconstitution de la fertilité des sols et l'intensification agroécologique permettent une importante augmentation des rendements (en général de +20% à +100%). Divers effets peuvent par ailleurs bien être mis en évidence de façon qualitative en matière de fertilité et santé des sols, de disponibilité en eau, de régulation des bio-agresseurs, de production et de sécurité alimentaire (liée aux volumes de production, à la régularité des rendements et donc à une meilleure adaptation aux changements climatiques et à la sécheresse, à la qualité des produits qui peut générer une meilleure valorisation sur le marché), de qualité sanitaire des produits, d'environnement, de temps de travail et de coûts d'investissement. [voir tableau en page 4]

Lorsque les innovations agroécologiques permettent un accroissement de la production agricole (situations de reconstitution ou d'amélioration de la fertilité des sols), la

Les effets sur la santé constituent une motivation importante pour le développement de pratiques agroécologiques.

Un jeune entrepreneur agricole ayant suivi des formations au centre de formation Tcharm Fora au Bénin explique que:

« J'ai longtemps résisté aux suggestions du directeur du centre mais avec tous les exploits de son domaine agricole comparé au mien où j'utilisais les produits chimiques qui me rendaient constamment malade et m'amenaient à dépenser énormément, j'ai fini par renoncer et aujourd'hui, (.../...) je ne tombe plus malade et tous les produits qui sortent de mon champ tiennent longtemps sans se détériorer ».



» Le centre de formation de Gagnoa Lakota (Côte d'Ivoire) expérimente avec succès la culture de cacao en agroforesterie, en association avec l'élevage de volailles.

productivité tend à augmenter, mais elle dépend aussi des effets en matière de coûts de production et de travail. Dans les autres cas (par exemple, pratiques visant à substituer les engrais et les pesticides de synthèse par des produits organiques), la productivité ne s'améliore pas toujours, surtout si les coûts et la quantité de travail augmentent. Une meilleure valorisation des produits agroécologiques sur le marché apparaît alors nécessaire pour qu'il y ait un effet positif sur les revenus.

Les effets sur la fertilité et la santé des sols, la gestion de l'eau et la lutte contre les bio-agresseurs se traduisent par des effets sur la production. Parfois, l'augmentation du volume de production à l'hectare permet de diminuer la surface consacrée aux cultures alimentaires et donc de réduire le temps de travail ou de consacrer une partie de l'assolement à des plantes fertilisantes ou fourragères.

Concernant les effets en matière de travail et de coûts, on assiste à une diversité de situations. Ainsi, si certaines innovations se traduisent par une diminution des besoins en travail (associations, mécanisation adaptée, pratiques de travail du sol améliorées), d'autres peuvent au contraire les augmenter (fabrication de compost, pratiques de conservation des sols, désherbage manuel, etc.). Par ailleurs, si des innovations contribuent à réduire les coûts de production (et donc à accroître l'autonomie économique des exploitations), certaines se traduisent par une augmentation des coûts d'investissement (travaux de conservation des sols, plantations d'arbres, fosses à compost, etc.).

À ces divers effets dans les domaines environnemental, agronomique et socio-économique, s'ajoutent les effets et impacts positifs en matière sociale : savoir-faire et connaissances, reconnaissance sociale, organisation des agriculteurs et des autres acteurs, gouvernance.


PRINCIPAUX TYPES D'EFFETS DES CATÉGORIES D'INNOVATIONS AGROÉCOLOGIQUES DANS LES SYSTÈMES DE CULTURE

	FERTILITÉ ET SANTÉ DES SOLS	DISPONIBILITÉ EN EAU	RÉGULATION DES BIO-AGRESSEURS	PRODUCTION (QUANTITÉ, RÉGULARITÉ, QUALITÉ)	QUALITÉ SANITAIRE DES PRODUITS, QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (BIODIVERSITÉ, SANTÉ)	MAÎTRISE DU TEMPS DE TRAVAIL / RÉDUCTION DE LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL		MAÎTRISE DES COÛTS DE PRODUCTION / AUTONOMIE	COÛTS D'INVESTISSEMENTS
						+	-		
DIVERSIFICATION ET ROTATION DES CULTURES	+		+	+	+	+	-	+	
AGROFORESTERIE	+	+	+	+	+		-		-
INTÉGRATION AGRICULTURE-ÉLEVAGE	+		+	+				+	-
RECYCLAGE/VALORISATION DE SOUS-PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE	+			+		+	-	+	
GESTION ET CONSERVATION DES SOLS ET DE L'EAU	+	+		+	+		-		-
LUTTE BIOLOGIQUE, MÉCANIQUE ET AUTRES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES/HERBICIDES			+	+	+		-	+	
MÉCANISATION ADAPTÉE, TRANSPORT ANIMAL	+	+	+	+			+		-
PRATIQUES DE TRAVAIL DU SOL AMÉLIORÉES	+	+		+		+	-		
PROTECTION CONTRE LA VAINÉ PÂTURE				+					-
SEMENCES			+	+	+			+	
SRI	+			+			-	+	
ÉNERGIE RENOUVELABLE		+		+			+	+	-


Concernant les effets spécifiques pour les **femmes** et les **jeunes**, certaines innovations agroécologiques offrent de nouvelles opportunités d'emploi et de revenus et leur permettent d'acquérir des connaissances spécifiques. Pour les femmes, elles peuvent aussi se traduire par un renforcement de leur auto-estime et de leur reconnaissance sociale, ainsi que de la sécurité alimentaire des familles. Les effets en matière de temps et de pénibilité du travail (effets positifs dans certains cas, mais négatifs pour certaines innovations) peuvent toucher tout particulièrement les femmes.


Conditions de mise en œuvre et de succès

Les conditions de mise en œuvre et de succès des innovations peuvent être classées de la façon suivante :


 **ADÉQUATION DES INNOVATIONS AUX OBJECTIFS DES AGRICULTEURS**, en matière économique, de sécurité alimentaire, de limitation du risque et d'amélioration de long terme de l'écosystème selon les modes d'accès au foncier et de la plus ou moins grande précarité des agriculteurs. La prise en compte simultanée des impératifs et objectifs de court terme de l'agriculteur et des objectifs de durabilité de plus long terme est essentielle (par exemple, des plantes qui, comme le pois d'Angole, contribuent à la restauration des sols tout en garantissant des produits vivriers à court terme). La question du coût d'opportunité de la force de travail est également essentielle, l'agroécologie étant souvent plus intensive en travail.

 **CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE DES AGRICULTEURS**. La mise en œuvre d'innovations agroécologiques requiert des connaissances et des savoir-faire spécifiques. Si beaucoup sont de nature traditionnelle, certains sont nouveaux, ce qui implique qu'ils ne soient pas trop complexes et qu'il existe des dispositifs d'appui adaptés pour permettre aux agriculteurs d'acquérir les connaissances et savoir-faire nécessaires.

 **ADAPTATION DES INNOVATIONS AU CONTEXTE AGRO-ENVIRONNEMENTAL**. La faible disponibilité en eau limite notamment la mise en œuvre de certaines pratiques. Il apparaît alors plus pertinent de rechercher des alternatives mieux adaptées au contexte (par exemple, arbres fourragers au lieu de cultures fourragères).

 **TRAVAIL**. Certaines innovations impliquent une utilisation importante de force de travail, parfois dans des tâches pénibles. L'existence d'innovations adaptées et la disponibilité d'équipements permettant de diminuer le temps de travail (animaux de traction, charrues, motoculteurs, etc.) apparaissent alors nécessaires au développement de l'agroécologie. Lorsque les pratiques agroécologiques


se traduisent par une augmentation de la quantité et de la pénibilité du travail pour les jeunes, leur développement est limité d'autant plus que, pour ces derniers, il existe bien souvent des opportunités d'emploi hors de l'agriculture. Il apparaît alors particulièrement important de prendre en compte cette contrainte dans les innovations envisagées.

 **MATIÈRE ORGANIQUE**. La matière organique (production, collecte, transfert, conservation et recyclage) est souvent au cœur de la transition agroécologique. Si cette dernière permet de produire davantage de matière organique, les problèmes sont liés à la faible disponibilité initiale, au manque d'accès à l'eau pour sa production et sa transformation, aux concurrences pour l'utilisation de la matière organique disponible et aux moyens pour la valoriser.

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE :

➤ **Disponibilité et accès à des moyens de production** adaptés et de qualité spécifiques à la transition agroécologique (infrastructures, équipements, plantations, animaux, semences, biopesticides, intrants pour leur fabrication, etc.), **et financement**. L'accès au capital peut constituer une limitation particulièrement forte pour les femmes et les jeunes, lorsque la mise en œuvre d'innovations agroécologiques implique un investissement de départ important ou le recours à des moyens de production particuliers (par exemple, non-accès à la fumure organique).


➤ Existence de **débouchés pour les produits agroécologiques et reconnaissance sur les marchés**. Le développement de l'agroécologie peut supposer l'existence de marchés suffisamment rémunérateurs et stables, l'établissement de relations d'affaires solides avec les acteurs des filières ou l'existence de processus de transformation, surtout quand les innovations ne se traduisent pas par une augmentation notable de la production agricole. La reconnaissance des produits agroécologiques suppose l'existence de signes distinctifs, un conditionnement adéquat et un système de garantie adapté.


 **ACCÈS AU FONCIER ET AUX RESSOURCES NATURELLES**. Les conditions d'accès au foncier et aux ressources naturelles (sur le court terme, garantie de protection des cultures, couvertures végétales et aménagements du sol, sur le plus long terme, garantie d'accès au foncier, et donc aux investissements agroécologiques que constituent l'amélioration de la fertilité du sol ou la plantation d'arbres) déterminent souvent la possibilité pour les agriculteurs de mettre en œuvre certaines innovations agroécologiques. En Côte d'Ivoire, un paysan explique ainsi que « *on ne plante pas de cajanus ou de mucuna sur la terre [de jachère] qui n'est pas à soi* ». Les femmes ont souvent un accès au foncier plus précaire, ce qui peut



› Démonstration de la fabrication du compostage en tas par UPPA-HOUET au Burkina Faso.

limiter leur intérêt pour des pratiques visant à investir dans des systèmes agroécologiques, et notamment à améliorer durablement la fertilité du sol. Elles sont souvent confrontées à des barrières sociales et juridiques (transmission des terres et de droits successoraux, etc.), n'ont pas de droits légaux sur la terre et dépendent donc des décisions des hommes de la famille. Dans certains contextes, la formalisation de droits fonciers individuels et la marchandisation de la terre ont fragilisé les droits des femmes que les systèmes coutumiers sécurisaient en matière d'usufruit.

 **MÉTHODES ET DISPOSITIFS D'INTERVENTION.** Au-delà du fait que les agriculteurs assistent à des démonstrations, la possibilité d'expérimenter eux-mêmes dans des champs dédiés mais aussi dans leurs propres exploitations, en apportant d'éventuelles adaptations, apparaît essentielle. Pour des questions d'acceptabilité, il en va de même de la prise en compte de la réalité sociale par les interventions externes.


 **POLITIQUES PUBLIQUES.** Les politiques publiques constituent des facteurs plus ou moins favorables ou limitants au développement des innovations agroécologiques. Elles peuvent aussi contribuer à faire évoluer les perceptions de l'agroécologie de la part des agriculteurs, laquelle reste souvent négative.


Conditions de durabilité


Les interventions externes visent à créer des conditions favorables au développement des innovations. Bien souvent, l'intervention passée, ces conditions disparaissent du paysage, remettant en question la durabilité des innovations. L'intervention peut aussi se terminer alors que les agriculteurs n'ont pas eu le temps de pleinement maîtriser et s'approprier les innovations proposées. Les principales conditions de durabilité des innovations agroécologiques identifiées sont mentionnées à la suite.



› Au Burkina Faso, les haies vives des périmètres bocagers permettent la mise en place d'un processus d'intensification agroécologique, une amélioration de la santé des sols et une augmentation des rendements agricoles.

 **DURÉE D'INTERVENTION SUFFISANTE** pour permettre aux agriculteurs d'expérimenter et adapter les innovations, d'acquérir des connaissances et savoir-faire nouveaux, de tirer profit des investissements agroécologiques à rentabilité différée, de s'organiser de façon durable, et pour garantir la pérennité des conditions favorables à l'agroécologie (voir ci-dessous). Les effets des projets de courte durée (deux à trois ans) à une seule phase ne sont souvent pas durables, sauf s'ils s'inscrivent dans une stratégie préexistante et de temps long des acteurs locaux qui peuvent alors financer en partie cette stratégie au moyen de projets successifs.

 **RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DES INNOVATIONS HORS SUBVENTIONS**, sauf en cas de mise en place d'un dispositif pérenne de subvention publique de l'agroécologie ou de rémunération des agriculteurs pour services environnementaux.

 **MAINTIEN, À L'ISSUE DE L'INTERVENTION, DES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROÉCOLOGIE** : accès aux financements, aux moyens de production adaptés, à des services d'entretien et de réparation des équipements, à des marchés rémunérateurs, à des dispositifs d'appui-conseil et d'échanges techniques ; règles et conventions avec les éleveurs pour permettre la viabilité des pratiques agroécologiques et la gestion des ressources dans le temps.

 **EXISTENCE D'UNE ORGANISATION COMMUNAUTAIRE OU PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET DE DISPOSITIFS DE PARTENARIAT MULTI-ACTEURS** (pouvant inclure collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, OP, acteurs privés et ONG), permettant de garantir la permanence des conditions de développement de l'agroécologie. Ceci implique que cet objectif soit considéré comme central dès la phase de conception des interventions.



› Démonstration de fabrication de biopesticides par AMEDD au Mali.



- › Dans le cadre d'un partenariat entre une coopérative de producteurs d'ignames (COOPABA), une entreprise de conseil technique AGRINNOV et le Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS) à Tieningboué dans la région de Béré en Côte d'Ivoire, l'introduction des plantes fertilisantes *Mucuna* et *Cajanus cajan* dans les rotations a permis selon les acteurs de multiplier jusqu'à 4 les rendements d'igname.

Conditions de mise à l'échelle

Dans le cadre d'une intervention particulière, l'appui extérieur permet de générer des conditions favorables au développement des pratiques et systèmes agroécologiques. Les agriculteurs non-bénéficiaires peuvent difficilement les mettre en œuvre car ils n'ont pas accès à ces mêmes conditions. L'accroissement du nombre de projets peut contribuer à un changement d'échelle, mais il apparaît difficile dans un pays donné de multiplier le nombre de projets. La question est donc celle de la création de conditions générales favorables au développement de l'agroécologie, et par conséquent de l'existence d'organisations professionnelles agricoles fortes et de politiques publiques structurelles adaptées. Les projets peuvent alors servir d'exemples ou d'amorces de processus d'expansion des innovations, ce qui implique qu'ils ne soient pas isolés dans leur environnement.

Les conditions présentées à la suite apparaissent essentielles à la mise à l'échelle des changements.

-  **BONNE SANTÉ GLOBALE DE L'ÉCONOMIE PAYSANNE ET SITUATION DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**, de façon à permettre aux agriculteurs de prendre certains risques et d'intégrer, en plus des objectifs immédiats de sécurité alimentaire et de revenus, des objectifs de préservation de l'environnement et d'amélioration de l'écosystème cultivé.
-  **PLEINE INTÉGRATION PAR LES AGRICULTEURS DE L'OBJECTIF D'AMÉLIORATION DE L'ÉCOSYSTÈME**, ce qui pose la question de la régulation de l'accès au foncier sur le court terme (question de la vaine pâture) et de la sécurité d'accès à celui-ci sur le plus long terme.
-  **EXPANSION DES CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE PROPRES À L'AGROÉCOLOGIE**. Le Dr Hgaza du Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS, Côte d'Ivoire) souligne ainsi que « *l'agroécologie ne va pas diffuser seule, car elle est beaucoup trop intensive en connaissances* ». Les projets peuvent servir de point d'amorce, à condition qu'un relai soit pris pour ne pas perdre le capital humain (agriculteurs et techniciens) qu'ils ont permis de renforcer. Les programmes radios, vidéos et manuels en langues locales diffusés auprès des agriculteurs au moyen de réseaux sociaux et de nouvelles TIC, la création de réseaux d'agriculteurs et l'organisation d'événements publics (foires, concours) peuvent aussi jouer un rôle essentiel.



› Dans le cadre du projet d'ACF (Burkina Faso), la production et l'utilisation de bokashi contribuent à la restauration de la fertilité des sols.

- **MISE EN PLACE DE FILIÈRES DE FABRICATION ET DE DISTRIBUTION D'INTRANTS AGROÉCOLOGIQUES ET DE MATÉRIEL** nécessaire à une mécanisation adaptée.
- **MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE**, en vue d'améliorer la santé globale de l'économie paysanne et de financer les investissements dans la transition agroécologique. L'existence de dispositifs de subventions pour certaines expérimentations et investissements peut aussi être nécessaire.
- **EXISTENCE D'UN ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET ÉCONOMIQUE FAVORABLE**, ne créant pas de biais en faveur de l'agriculture non-agroécologique, voire favorisant l'agriculture agroécologique (subventions, financement, conseil technique, etc.).
- **EXISTENCE DE DÉBOUCHÉS RÉMUNÉRATEURS POUR LES PRODUITS AGROÉCOLOGIQUES**, et notamment dans les situations où des prix différenciés apparaissent nécessaires au développement des innovations.
- **EXISTENCE DE RÈGLES ET DE CONVENTIONS CONCERTÉES** avec les éleveurs pour la gestion du foncier et des ressources naturelles, de façon à garantir la viabilité des pratiques agroécologiques.



Recommandations relatives aux politiques publiques

Les recommandations suivantes peuvent être adressées aux pouvoirs publics locaux, nationaux et régionaux, pour favoriser la durabilité et la mise à l'échelle des innovations agroécologiques.

PLACE DE L'AGROÉCOLOGIE DANS LA POLITIQUE AGRICOLE

- › Faire de l'agroécologie un axe stratégique de la politique agricole.
- › Etablir des marqueurs harmonisés régionaux pour identifier les financements publics destinés à soutenir l'agroécologie et ceux destinés à l'agriculture conventionnelle; fixer des objectifs ambitieux d'accroissement de la part des premiers.
- › Dans le cas d'interventions en faveur de l'agroécologie limitées dans le temps (programmes et projets), prévoir une durée minimale de six ans ou l'existence de plusieurs phases successives, ainsi que la définition des conditions de durabilité des changements dès la phase de conception.

FINANCEMENT

- › Faciliter l'accès aux fonds internationaux pouvant financer les initiatives en faveur de l'agroécologie, grâce à la mise en place d'un dispositif d'information et de formation des acteurs de l'agroécologie, et notamment les organisations de producteurs.
- › Mettre en place un dispositif de crédit agricole à destination de l'agriculture familiale, avec une priorité aux investissements agroécologiques et aux matériels agricoles permettant une meilleure maîtrise du temps de travail, notamment pour les jeunes et les femmes. Encourager la mise en place de dispositifs d'épargne et de crédit villageois.

FORMATION, RECHERCHE ET CONSEIL AGRICOLE

- › Refondre les programmes de formation agronomique universitaire et des instituts de formation technique en y mettant l'agroécologie en bonne place, et planifier une mise à niveau des formateurs.
- › Orienter la recherche en vue a) d'une participation plus importante des organisations agricoles à la définition des priorités et thèmes de recherche pour l'agroécologie; b) d'une conduite de travaux d'identification, de capitalisation et d'amélioration de pratiques agroécologiques traditionnelles et c) d'une meilleure évaluation des effets des pratiques agroécologiques et leurs conditions de développement, de façon notamment à préciser les politiques publiques à mobiliser.
- › Intégrer l'agroécologie et les démarches réellement participatives (choix des thèmes et types d'expérimentations, échanges et

formations entre pairs) comme axe de l'appui-conseil agricole, notamment en direction des femmes et des jeunes. Mettre en œuvre un dispositif de communication auprès des agriculteurs sur les innovations agroécologiques réussies (concours publics, foires, programmes radios, plateformes numériques, etc.).

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

- › Appuyer la mise en place d'activités et d'industries de fabrication de moyens de production agroécologiques avec, en préalable, la reconnaissance réglementaire des savoirs et pratiques paysannes en matière de bio-intrants, de façon à éviter leur confiscation à des fins commerciales. Définir et mettre en place des normes sur ces bio-intrants. Mieux réguler l'utilisation des pesticides chimiques, jusqu'à l'interdiction des plus dangereux.
- › Appuyer la mise en place d'activités et d'industries de transformation des produits agroécologiques, la certification de ces derniers et le développement de filières rémunératrices, y compris au moyen d'achats publics. Sensibiliser les consommateurs à l'intérêt des produits agroécologiques.

PARTENARIATS ET COOPÉRATION ENTRE ACTEURS

- › Soutenir les partenariats multi-acteurs entre organisations paysannes, centres de recherche, conseil agricole, acteurs des filières en amont et en aval et collectivités territoriales pour le développement de l'agroécologie et de débouchés rémunérateurs et stables pour les produits issus de l'agroécologie.
- › Mettre en œuvre au niveau local des règles concertées avec les éleveurs sur la gestion du foncier et des espaces naturels de façon à garantir la viabilité des pratiques agroécologiques et à intégrer agriculteurs et éleveurs dans une transition agroécologique partagée. Promouvoir des approches communautaires de concertation pour renforcer les droits fonciers des femmes et des jeunes. Inciter les collectivités locales à libérer des terres, en particulier pour les femmes, pour l'agriculture agroécologique. Mettre en œuvre, au besoin, des réformes de la législation foncière favorables à ces évolutions.
- › Renforcer les activités des plateformes multipartites et les alliances entre acteurs afin de favoriser le partage des connaissances, la collaboration et l'établissement de relations économiques.



CONTACTS

-  araa@araa.org
-  <https://www.araa.org>
-  <https://ecowap.ecowas.int>
-  @araaraaf / @ecowas.agriculture
-  @ARAA_CEDEAO / @ecowas_agric

PARTENAIRES FINANCIERS



PARTENAIRES TECHNIQUES



iram



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne et de l'Agence française de développement. Son contenu relève de la seule responsabilité de la CEDEAO et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne et de l'Agence française de développement.

